

Le cas particulier de l'Alsace-Moselle

Après la défaite française de 1871 et jusqu'en 1918, (et ce fut un des enjeux de la grande guerre), les actuels départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin ont été annexés au Reich Allemand.

Les habitants ont eu possibilité d'opter pour la France, mais en fait très peu émigrèrent. L'administration et les lois allemandes se mirent en place, et devenus sujets de l'empereur d'Allemagne, tous les habitants de ces trois anciens départements français eurent alors les mêmes droits et devoirs que tous les Allemands.

A ce titre, les hommes furent donc soumis aux obligations militaires et devaient donc suivre un service militaire et devenaient donc mobilisables en cas de conflit, c'est pourquoi ils ont participé sous l'uniforme allemand et contre leur gré à la première guerre mondiale.

Comme le lecteur pourra le constater, les Malgré-Nous furent souvent envoyés sur le front de l'Est car le commandement allemand avait une confiance relative en ces soldats qui tentaient souvent de désertre sur le front français.

Le 15 mars 1915, le Haut Commandement allemand ordonna que les recrues d'Alsace Lorraine ne soient plus envoyées sur le front ouest. Le 11 janvier 1916, il est formellement ordonné de retirer les Alsaciens Lorrains du front de l'ouest. Mesures appliquées dans le principe, mais avec la révolution russe et l'arrêt des combats à l'Est, pour les offensives du printemps 1918, beaucoup de régiments sont revenus vers le front ouest, emmenant avec eux les recrues d'Alsace Lorraine. Par ailleurs, beaucoup de ces combattants malgré eux restaient Français de cœur et avaient souvent de la famille dans les lignes adverses. (c'est d'ailleurs un cruel dilemme évoqué dans certains récits)

Pour rejoindre les alliés : la désertion, avec les risques que cela comportait (peine de mort côté allemand). Ensuite, en arrivant dans les lignes alliées il fallait se faire comprendre car beaucoup d'Alsaciens Lorrains maîtrisaient mal le Français (il y avait peu d'heures d'enseignement de cette langue à l'école ou au lycée, et certaines zones géographiques des provinces annexées parlaient un patois germanique, francique ou allémanique).

Faits prisonniers, les Alsaciens Lorrains dont on était sûr de leur loyauté, et après les avoir séparés des Allemands, étaient placés dans des camps d'internement spéciaux : Saint-Rambert, Monistrol et Lourdes, où on pouvait les inciter à un engagement dans l'armée française.

D'autres Alsaciens Lorrains qui avaient fui la conscription allemande s'étaient engagés, sous un nom d'emprunt, dans l'armée française.

Au niveau des effectifs, on estime qu'il y a eu 380.000 mobilisés, dont environ 100.000 ont été blessés et 50.000 tués, pour les trois départements annexés. Sur les monuments aux morts de ces départements les combattants n'apparaissent pas « Morts pour la France ».

Les communes ont fait apposer les mentions « victime de la guerre » par exemple •